

SEANCE DU 4 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre mai à vingt heures le Conseil municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Michel Hergat, Maire.

Membres élus : 15

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

Présents : Mme CONRAUX ; M. FRANIATTE ; Mme GOMES ; Mme HAGEN ; M. HERGAT ; M. HEYDORFF ; M. JOURDAIN ; M. SANDER ; M. SEHET ; Mme WOLTER

Absents excusés :

Mme HALLOUCHERIE

Mme VANDER TAELEM donne procuration à M. JOURDAIN.

M. BACH donne procuration à Mme GOMES.

M. DEWILDE donne procuration à M. SANDER.

Mme FEUVRIER donne procuration à Mme WOLTER.

Le Conseil a élu pour secrétaire MME WOLTER Carole.

Approbation du compte rendu de la séance du 6 avril 2022

31-2022 : Modification de la délibération n°29-2020 portant sur les délégations d'attributions au Maire

Il convient de modifier la délibération n°29-2020 dans le but d'accorder au Maire une délégation supplémentaire :

9 – D'autoriser M. le Maire à créer des régies communales en application de l'article L2122-22 alinéa 7 du code général des collectivités territoriales.

Décision prise à l'unanimité des votes.

32-2022 : Décision modificative n°1-2022 Budget Principal

Pour régulariser une dépense budgétaire faite en 2021 il convient de procéder à une modification sur le budget 2022 en ouvrant des crédits aux articles suivants :

Imputation	montant
D I 041 2158 OPFI (ordre)	922.89 €
R I 041 21784 OPFI (ordre)	922.89 €

Décision prise à l'unanimité des votes.

33-2022 : Subvention amicale du personnel

La commune décide d'allouer une subvention à l'amicale du personnel d'Entrange pour un montant de 87 €.

Décision prise à l'unanimité des votes.

34-2022: Etat annuel des indemnités des élus pour l'année 2021

En application de l'article L. 5211-12-1 du code Général des Collectivités Territoriales, un état récapitulatif annuel des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil municipal doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux.

Cet état récapitulatif ne donne lieu ni à débat ni à délibération. Il doit comporter l'ensemble des indemnités au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Prénom	NOM	Indemnités CCCE brut	Syndicat ELOGIN '4 brut	Indemnités mairie brut	Total annuel des indemnités brut
Michel	HERGAT	961,84 €	363,66 €	1 633,55 €	35 508,60 €
Claudine	HAGEN			563,96 €	6 767,52 €
Jean- Marie	BACH			563,96 €	6 767,52 €
Eric	DEWILDE			700,09 €	8 401,08 €
Alieth	FEUVRIER			563,96 €	6 767,52 €
Eric	FRANIATTE			213,92 €	2 567,04 €
Sandra	GOMES			213,92 €	2 567,04 €
Carole	WOLTER			213,92 €	2 567,04 €

DIVERS

Monsieur le Maire fait part des remerciements de l'union départementale des sapeurs-pompiers pour avoir fait don à sa commission Histoire & Patrimoine de trois anciennes charrettes d'incendie.

Le Maire

Michel Hergat